



Ville de **MARLES-LES-MINES**
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
DU MAIRE



DECISION DU MAIRE N° 35-2023 DU 29 SEPTEMBRE 2023 PUBLIEE LE 29 SEPTEMBRE 2023

OBJET : Partenariat avec l'Association Droit de Cité dans de cadre de Renc'Art à Marles 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf septembre ;

Le Maire de la Ville de Marles-les-Mines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant le développement des actions culturelles au sein de l'espace culturel « Maison pour Tous » pour l'année 2023 ;

Considérant la proposition de l'association Droit de Cité domiciliée 32, rue de l'Abbé – 62160 Aix-Noulette.

En vertu de la délibération du Conseil Municipal, en date du 18 novembre 2020, lui donnant délégation ;

DECIDE

De signer une convention de partenariat avec l'association « Droit de Cité » domiciliée 32, rue de l'Abbé – 62160 Aix-Noulette, pour le festival de rue « Renc'Art à Marles 2023 » sur la Place du Rond-Point le samedi 1er juillet 2023 à partir de 14h.

Le coût global s'élève à 18 000,00 €. Compte tenu de la subvention obtenue en politique de la ville de la somme de 10 900,00 €, la part communale s'élève à 7100 Euros.

PRECISE

Que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal de Marles-les-Mines, lors de sa prochaine réunion.

INFORME

Que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la Commune.

Certifié exécutoire par le Maire,

Compte tenu de la réception
en Sous-Préfecture, le

Et de la publication, le

Fait à MARLES-LES-MINES, le 29 septembre 2023

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Eric EDOUARD